

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2016

L'an deux mille seize et le neuf juillet, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du conseil municipal : 01 juillet 2016.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Charles BENOIT, Monsieur Jean Pierre DER SARKISSIAN, Madame Martine LOISEL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Gerard THERON, Monsieur Alexandre MATRAS.

Absents excusés représentés : Madame Patricia LAMI par Monsieur Olivier DEVRON
Madame Stephanie GUEMMI par Madame Catherine CHARLES ALFRED
Madame Virginie SEDYKH par Monsieur Christian REGAL
Madame Maureen LEAL par Madame Frédérique ANORGA.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

La séance est ouverte à 11h30

donne lecture du compte-rendu du 03 juin 2016.

VENTE PARCELLE YE n° 89

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mr et Mme MARTIN, proposant l'achat de la parcelle YE n° 89 d'une contenance de 143 m², rue d'Haloup.

Vu le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune, Monsieur le Maire, propose la somme de 5 € par m², soit 715 € net vendeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Acceptent la vente de la parcelle YE n° 89 d'une contenance de 143 m² pour la somme de 715 € à Mr et Mme MARTIN,
- Demandent que Mr et Mme MARTIN, s'engagent à régler tous les frais auprès du notaire,
- Autorisent le Maire à signer tous les actes relatifs à cette opération.

REPLACEMENT EP 116 RUE D'HALOUP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poteau de l'éclairage public n°116, rue d'Haloup est tombé suite à sa vétusté.

Le coût total des travaux s'élève à 1 338.90 € HT.

Après avoir ouï l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le remplacement du poteau de l'éclairage public n° 116,
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération générale pour l'encaissement des chèques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent l'encaissement de tous les chèques.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique le détail des manifestations pour les cérémonies du 14 juillet et la fête du village au stade.

Monsieur CORDIER signale que la météo aura des conséquences très négatives sur les cultures et cette situation va mettre en difficulté de nombreuses exploitations et risque de créer des dépôts de bilan.

A 11h45 l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Olivier DEVRON

